

→ **SÉBASTIEN LOURY,**
 Directeur de Forget Formation

« UN RISQUE DE CASSER LES TITRES PROFESSIONNELS »

» **Au début 2010, vous vous étiez inquiété d'une éventuelle baisse des prises en charge de formations par l'OPCA Transports. Où en est-on à ce sujet ?**

S. L. : Effectivement, en janvier, j'avais reçu un message de l'Opca Transport nous avertissant qu'en accord avec la nouvelle Loi (1), seuls les contrats de professionnalisation "diplômants" seraient désormais éligibles, et non plus les "certifiants", comme la Fimo. De plus, il nous était dit que le taux de prise en charge des coûts pédagogiques passerait de 13 à... 9,15, à défaut d'accord de branche signé au 31 mars 2010. Ceci sans concertation préalable ! Ce tarif reviendrait environ à celui pratiqué en 1997 ! Le 25 janvier, j'ai écrit à Joël Le Coq, président de l'Opca, pour l'alerter sur ce dramatique retour en arrière et lui demander d'insister auprès des partenaires sociaux pour qu'ils signent un accord de branche. Il m'a répondu le 16 février qu'il communiquait mes attentes à la Commission paritaire nationale pour l'emploi. J'ai aussi oeuvré auprès de la FNTR. Depuis, plus de



nouvelles, bien que certains échos très récents laissent entendre qu'un accord de branche pourrait intervenir.

» **Quels risques cette situation fait-elle peser sur la profession ?**

S. L. : Celui de faire régresser la professionnalisation ! La loi a créé un fonds de sécurisation des parcours, et privilégie la formation des chômeurs et des personnes peu qualifiées : pourquoi pas ? Mais il ne faut pas que les 13% de la collecte qui sont prélevés pour cela conduisent à casser les titres professionnels ! Ceux-ci, qu'ils concernent la conduite de porteurs, de tous véhicules ou le transport de voyageurs, figurent, en nombre de stagiaires, dans le "top 5" des 300 titres professionnels existants en France.

Nous ne pouvons pas compresser les formations (385 h, par exemple, pour un conducteur de porteurs), car elles reposent sur un référentiel. Cette baisse de la prise en charge par l'Opca nécessiterait que les entreprises puissent dans leurs fonds propres pour financer le solde. Pense-t-on qu'elles sont actuellement assez sereines pour cela ?

» **La branche transport est-elle la seule concernée par ce problème ?**

S. L. : D'après mes contacts avec d'autres Opca, celui du transport est le seul à avoir pris cette décision : l'AREF-BTP m'a assuré qu'il ne change pas ses tarifs de prise en charge, de même que l'Opca interprofessionnel Agefos-PME. Je ne sais pas ce que va décider l'Opca Transport. Mais je fais confiance à ses instances pour agir dans l'intérêt commun.

Propos recueillis par **Véronique Vigne-Lepage/Pleins Titres**

(1) Loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle.